



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 08/07/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 1 - Acquisition foncière La Croix St Pierre

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Monsieur OURABAH, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Madame BONFANTI, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND
Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame ROBIN (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE), Monsieur SMYRACHA (donne pouvoir à Monsieur LUNARDI), Madame FOURNIER (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Monsieur ROUX (donne pouvoir à Madame RAMOND), Monsieur KHERCHACHE (absent excusé), Madame LUGUET (absent excusé), Monsieur BOUDON (absent excusé), Madame FAVARD (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	021
Nombre de procurations :	04

Rapporteur : **Monsieur Jean-Michel LAFUENTE**

I - Exposés des motifs

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du quartier de La Croix St Pierre, des opérations foncières doivent être réalisées. Il est notamment nécessaire de procéder à l'acquisition du bâtiment « Salle des 4 Saisons », sis Place Vivaldi, propriété d'Habitalys.

Le montant de cette transaction a été arrêté à la somme de 30 000€.

Les frais d'acte et de notaire sont à la charge d'Habitalys.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord donné par Habitalys, sur la cession de ce bâtiment,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

ACQUÉRIR : le bâtiment « Salle des 4 Saisons » sis Place Vivaldi, moyennant le prix de 30 000€.

PRÉCISER : que les frais d'acte et de notaire seront pris en charge par Habitalys.

AUTORISER : Monsieur le Maire à signer tous documents s'y affèrent.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Michèle JOURNE-
LHERISSON

SIGNE
M. Christian Dézalos